DECRET N° 2 0 2 1/7 1 1 3 /PM DU 2 7 SEPI 2021 portant nomination d'un responsable au Ministère des Postes et Télécommunications.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018;
- **Vu** le décret n° 2012/512 du 12 novembre 2012 portant organisation du Ministère des Postes et Télécommunications ;
- Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nominations d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFÀIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÊTES

DECRETE:

Article 1 er. - Est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé au poste ci-après au Ministère des Postes et Télécommunications :

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET RESEAUX D'ACCES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

<u>Directeur</u>: Monsieur NANGA AYISSI, Ingénieur des Télécommunications, Matricule 539 503-J, précédemment Directeur par intérim dans la même Direction, en remplacement de Monsieur ALABATENA Robert, appelé à d'autres fonctions.

<u>Article 2.-</u> L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

<u>Article 3.-</u> Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

0 0 0 18 7 2 0 SEPI-2021

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

YAOUNDE, le 2.7 SEPT 2021

Joseph DION NGUTE